



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/259  
S/1996/608  
31 juillet 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante et unième session  
Point 43 de l'ordre du jour provisoire\*  
LA SITUATION AU BURUNDI

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante et unième année

Lettre datée du 26 juillet 1996, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de l'Islande auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration sur le Burundi que la présidence a publiée aujourd'hui au nom de l'Union européenne.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 43 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) John H. F. CAMPBELL

---

\* A/51/150.

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration sur le Burundi, publiée le 26 juillet 1996  
par la présidence au nom de l'Union européenne

L'Union européenne partage les vives préoccupations du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et d'autres à propos du coup d'État militaire perpétré hier au Burundi. L'Union engage toutes les parties à éviter de recourir à la violence et à tout mettre en oeuvre pour résoudre la crise par des moyens exclusivement pacifiques.

L'Union considère que, dans l'immédiat, la première priorité est la situation humanitaire. Il ne doit plus y avoir de pertes de vies humaines.

Il est essentiel d'entamer sans plus tarder un débat national, menant à un réel processus de réconciliation nationale, fondé sur la démocratie et la sécurité pour toutes les composantes de la société.

À cet égard, l'Union européenne salue les efforts déployés par l'ex-Président Nyerere et certains dirigeants de la région pour parvenir à un règlement global et négocié au Burundi, dans des conditions pacifiques, et les invite à examiner la possibilité de poursuivre leurs efforts.

L'Union européenne répète qu'elle est fermement attachée au rétablissement de la paix au Burundi. L'Union suit de près l'évolution de la situation dans le pays, consultant activement ses partenaires au sein de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine et d'autres organisations, l'objectif étant le rétablissement de la paix et la sécurité au Burundi. L'Envoyé spécial de l'Union européenne, M. Ajello, qui se trouve dans la région, apporte son concours actif à ce processus.

-----